



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E202506

VALABLE JUSQU'AU 27/02/2025

ÉDITÉ LE 20/06/2024

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 06/10/2020

Forme juridique : SASU

Capital : 10 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC CHATEAUROUX 2020B00312

Siret : 889 770 244 00024

Code NACE : 4120A

Numéro caisse de congés payés : 6130423

Assurance Responsabilité Travaux :

MMA IARD AM 146792030

Assurance Responsabilité Civile :

MMA IARD AM 146792030

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2023

Raison sociale : JC2R

22 BOULEVARD DE BRYAS
36000 CHATEAUROUX

Téléphone : 06 69 56 58 58

Portable : 06 69 56 58 58

Site Internet :

E-mail : contact@jc2r.fr

Responsabilité légale :

JAMMI SAID GÉRANT

Fax :

Effectif moyen : 4

Tranche de classification : EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	14/03/2024
8621	Efficacité énergétique - "Les pros de la performance énergétique®"	28/02/2024

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Pompe à chaleur : chauffage	14/03/2024
o Chauffe-Eau Thermodynamique	14/03/2024
o Ventilation mécanique	14/03/2024
o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	14/03/2024
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	14/03/2024
o Isolation des murs par l'extérieur	28/02/2024
o Isolation des combles perdus	28/02/2024
o Isolation des planchers bas sur local non chauffé	28/02/2024

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE D'ORLEANS
959, RUE DE LA BERGERESSE
CS 70606
45166 OLIVET CEDEX

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.